



**JE SUIS
CHARLIE**

la Vie à

Saint Pierre

Une vision différente de l'information à Saint-Pierre du Perray



LIBERTÉ !

Notre pays vient de subir une attaque sans précédent que personne n'aurait imaginée possible. Des Français ont payé de leur vie leur attachement à la liberté.

Liberté de culte, liberté de penser, liberté de s'exprimer.

Toutes nos pensées vont vers eux et leurs proches à cet instant ; sans oublier les forces de l'ordre qui ont également payé un lourd tribut.

A côté de cela, nos petits problèmes locaux peuvent sembler bien dérisoires, mais nous ne devons pas, pour autant, les ignorer.

La liberté d'expression est un bien précieux, et même ici, à Saint-Pierre du Perray, nous devons la préserver. Quand notre Maire nous censure dans le bulletin municipal, quand elle refuse sciemment de donner la parole à certaines personnes lors des conseils municipaux, quand elle démet d'office certains membres de la commission électorale, sans même les prévenir, ce sont autant d'atteintes aux libertés que nous ne devons pas tolérer.

Malgré ce début d'année tragique, permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

Pierre de RUS
Conseiller Municipal

Nouveaux rythmes scolaires, bilan après 4 mois de fonctionnement

Après avoir traîné des pieds pour Amettre en place la réforme des nouveaux rythmes scolaires [magazine municipal N°1, p. 14] dans un bras de fer inutile avec l'Éducation Nationale, la majorité municipale est finalement revenue à la raison en acceptant cette réforme, ainsi que le planning élaboré par l'ancienne équipe municipale à l'issue d'une longue concertation réunissant tous les acteurs du premier cycle (parents d'élèves, professeurs des écoles, ATSEM, animateurs et inspectrice). Bien lui en pris, car les comptes rendus des conseils d'école soulignent quasiment unanimement l'effet positif de la matinée de 3H30, et la moindre fatigue des enfants pendant les temps scolaires.

Pourtant, le bilan est loin d'être aussi positif, les tarifs des prestations ont été très fortement réévalués, de nouvelles pénalités exorbitantes ont été instaurées, les procédures de réservation de l'accueil périscolaire et des centres de loisirs ont été rigidifiées contraignant les familles à payer même ce qu'elles ne consomment pas ! Mme le Maire (C. Aliquot-Vialat) et son adjoint au scolaire (A. Aliquot) craignaient des sur-effectifs dans les différents modes d'accueil, leur premier résultat : une baisse de fréquentation des centres de loisirs de près de 30% et une désaffection inquiétante du périscolaire. Les familles se sont tournées vers le système D ! Second résultat : un nombre croissant d'enfants seuls à la maison exposés aux dangers domestiques ou dans nos rues, livrés à eux-mêmes.

Et ce n'est pas fini ! En ce qui concerne les Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP), des activités seraient proposées depuis décembre, mais de manière bien inégale entre les différents groupes scolaires, et sans réelle vision pédagogique sur le long terme. Nos animateurs sont pourtant pleins de bonne volonté, il suffirait de les encourager sans les stigmatiser, ni les

licencier... D'ailleurs, peu avant la rentrée, Mme le Maire faisait voter une délibération visant à renforcer les équipes d'animation par l'embauche de 25 adjoints d'animation justifiant en cela l'augmentation des tarifs d'accueil. Où sont-ils ?

N'y en aurait-il pas parmi eux qui pourraient encadrer l'étude ? Cette dernière a été « oubliée » par M. Aliquot qui souhaite pourtant aux enfants de Saint-Pierre « de trouver dans nos écoles toutes les conditions pour un épanouissement et une réussite dans leur apprentissage » [magazine municipal N°2, p. 9]. Difficile à

croire lorsque l'on constate que l'étude n'est pas mise en œuvre de façon uniforme dans les différentes écoles élémentaires de la commune et que son fonctionnement (réservation/participation) s'est lui aussi rigidifié.

Les plus jeunes élèves ne sont pas épargnés : les enfants de Petite Section ne bénéficient plus d'un temps de sieste suffisant pour leur permettre de récupérer de leur matinée de travail et leur assurer toutes

les chances de réussite. Pour y remédier, il suffirait d'aménager la pause méridienne de ces enfants de manière à les coucher dès 13H30. Cela ne semble pas si difficile et en tous cas pas impossible avec un peu de dialogue, de pédagogie et de bonne volonté. Que manque-t-il à Mme le Maire et son adjoint au scolaire, périscolaire et restauration ?

Parce que chaque mois voit son lot de mauvaises surprises depuis mars 2014, les familles se voient imposer, dès janvier 2015, un nouveau mode de réservation de la cantine sur 15 jours glissants, avec bien entendu un nouveau système de pénalité et la facturation de toute réservation même si elle n'est pas consommée. Encore un espace de liberté qui disparaît et une stigmatisation des familles que l'actuelle équipe municipale juge trop



Hubert REYNAUD
Conseiller Municipal



coûteuses (Coûts enfance 35% et scolaire 23% des recettes perçues [magazine municipal N°1, p. 11]).

Pour parler de tout cela, pas un seul élu de la majorité ne s'est présenté dans les conseils d'école (à l'exception de 4S élémentaire). Peu de réunions de la Commission Scolaire dont la composition s'érode régulièrement. Il s'agit certainement d'une nouvelle manière d'assumer ses choix et de s'adresser aux enseignants, ATSEM, animateurs et familles.

Mme & M. Aliquot restent sourds face aux demandes des familles concernant l'assouplissement des systèmes de réservation et les augmentations tarifaires des services. Ils se montrent complètement déconnectés des besoins réels des familles, de l'intérêt des enfants et de l'enjeu de leur Éducation.

Nous ne pouvons que les inviter à recouvrer le chemin de la concertation avec les acteurs de la vie scolaire et à vraiment les écouter !

1er adjoint, 1er servi !

Monsieur Roger LE NAGARD, premier maire adjoint, a entrepris des travaux de voirie à l'angle de la rue Maryse Bastié et de l'Avenue Louise Michel juste devant son domicile. « Charité bien ordonnée commence par soi-même. »

Monsieur le 1er adjoint, a aussi créé des places de parking à 2 pas de son domicile. Sauf que c'est dangereux de mettre des stationnements en perpendiculaire juste dans un virage. Une voiture arrive pendant qu'une autre sort du stationnement et c'est le constat amiable, dans le meilleur des cas.

Par ailleurs, ces places sont collées sans aucune zone tampon à un pavillon qui les jouxte.

Résultat le riverain a le choix d'avoir des pare-chocs collés à son grillage soit des pots d'échappements qui vont éjecter leur fumée directement dans le jardin. Sympa si il y a des enfants qui jouent dans ce jardin.

Vous auriez été bien inspiré de faire une concertation comme l'avait entrepris l'ancienne municipalité lorsqu'elle a créé 17 places de parking dont une pour les personnes à mobilité réduite à moins de 50 mètres de chez vous.

Mais bon le principal, c'est d'avoir un beau goudron neuf au pied de votre propriété.

Au fait comment se fait-il que 10 mètres plus loin sur le même trottoir le sol n'a pas été refait ?

En 9 mois...

En 9 mois on peut faire de belles choses, on peut aussi se renier, faire l'inverse de ce que l'on avait dit, faire que la promesse d'une police de nuit ne voit pas le jour, cumuler les fonctions sonnantes et trébuchantes, anéantir la politique éducative d'une ville, laisser aller à vau-l'eau le ménage dans les écoles, abandonner l'entretien de la ville, tourner le dos à la population en ne lui présentant pas ses vœux mais se présenter aux prochaines élections départementales. En 9 mois, les habitants de Saint-Pierre ont bien déchanté ...



Un an de golf payé par vos impôts pour le président du SAN !

Le président du SAN, M. Georges PUGIN, vient de s'offrir sur le compte du SAN un an de golf pour la modique somme de **3840 €** ; en échange de quoi, le golf devra assurer la promotion du SAN.

Quand on sait que le SAN va disparaître à la fin de l'année, on peut s'interroger sur l'utilité d'en assurer la promotion...



Comment Madame ALIQUOT et son équipe détournent une promesse de campagne à leur seul profit :

Pendant la campagne électorale ces personnes ont promis aux ST PERRAYENS la mise en place d'une police municipale de nuit effective dès le début de leur mandature. L'élection remportée, ils ont effectivement concrétisé cette promesse mais ...en la réduisant à leurs propres intérêts !

En effet depuis leur élection gagnée sur un catalogue de mensonges et de non-dits, le couple ALIQUOT et certains figurants de la pseudo équipe municipale, semblent craindre les réactions des électeurs trompés et abusés. Soupçonnant le public d'intentions coercitives, ils s'entourent systématiquement à chaque conseil municipal et à chaque réunion publique, de policiers municipaux jusqu'à des horaires dépassant parfois minuit !

Le coût de cette paranoïa se retrouvera naturellement dans la feuille des impôts des ST PERRAYENS, et se verra même amplifié si le couple ALIQUOT abandonnant sa maxime du « courage fuyons ! » venait à rétablir peut-être un jour, les réunions de quartiers !

En attendant et pour tenter d'expliquer ce délire paranoïaque de Madame ALIQUOT-VIALAT, il faut peut-être se référer à sa définition du maire formulée pendant la campagne électorale, et qui se résume à une marque de cassoulet que le consommateur (pardon l'électeur !) est libre d'arbitrer !

Nous la rassurerons ici en lui expliquant que même les habitants les plus stupéfaits, au bout de 9 mois seulement de mandature, par autant de clanisme, d'amateurisme et de médiocrité, placent sa fonction à un autre niveau, et qu'ils ne sont donc pas à l'imaginer en boîte de conserve destinée à une partie de chamboule tout.



Jean-Pierre
AVELLAN